REUNION DE CONSEIL DU 06/07/2018

Absente  : Mme Sabine ALLAIN.

Excusés  : M. Sébastien FLEUROT a donné procuration à M. Dominique PIERRE.

Mme Cathy AUBERT a donné procuration à Mme Frédérique GREMILLET.

M. Patrick BERNARDIN a donné procuration à M. Gérard CLEMENT.

M. Benoît MOUHAT retenu rejoindra la séance en retard.

En prélude à la séance, l’ensemble des membres du conseil accueille Mme Jocelyne BALLAND pour la remercier de ses excellents services rendus durant son contrat d’encadrement des enfants au périscolaire. Mme Sandrine BREVOT lui remet au nom de la municipalité un panier garni pour concrétiser ces remerciements.

La séance est ouverte à 20h50 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat …..

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 01/06/2018.

\_1 Travaux voirie :

Le conseil accepte à l’unanimité des votants soit 13 voix le devis de la société STPI de RONCHAMP pour l’entretien de portions des chemins de la Bisoire et du Fossard pour une somme totale de 51755.50€ La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est en cours d’instruction

\_2 Location panneaux :

La société PUBLIMAT ayant repris les activités de la Société Présence Extérieure, souhaite renouveler le bail de location de 3 ans des panneaux publicitaires de 4m2 chacun sur l’immeuble sis au 34 route des Cascades, pour la somme de 900 €/an

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 13 voix le renouvellement de ce bail.

M. Benoît MOUHAT rejoint la séance à 9h15.

\_3 Cession immeuble :

Inoccupé depuis 2012, le presbytère n’était l’objet d’aucun projet que ce soit à caractère paroissial ou communal. La Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis (CSBI) a sollicité sa sortie de cette gestion auprès des deux communes (sortie approuvée à l’unanimité par les deux communes) pour remettre le bâtiment à son propriétaire, la commune de TENDON. Suite au projet d’utilisation de ce bâtiment pour une activité économique présenté par un habitant de TENDON, une évaluation a été effectuée par les Domaines pour une valeur de 40000 €.

Après délibération, le conseil propose à l’unanimité des votants, soit 14 voix de vendre le presbytère à l’initiateur de ce projet pour la somme de 41000 € englobant le coût des diagnostics réglementaires obligatoires à effectuer pour la vente.

\_4 Travaux Mairie :

La Mairie a reçu 4 devis pour le remplacement des 2 portes d’accès en aluminium, sans imposte arrondi.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TRYBA | EPINAL | 8465.21 € HT |
| STORES et FERMETURES | GOLBEY | 7243,02 € HT |
| COUVAL | RUPT s/ MOSELLE | 7720 € HT |
| LECOMTE SAS | LE THOLY | 8718,00 € HT |

Compte tenu du retour d’expérience concernant en particulier le service après-vente des précédents chantiers confiés à ces entreprises, le conseil accepte à l’unanimité des votants, soit 14 voix le devis de l’entreprise LECOMTE SAS.

\_5 Travaux ENS :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants, soit 14 voix la réalisation de travaux dans le cadre de l’opération « Natura 2000 » dans la zone ENS (Espace naturel Sensible) dédiée à ce programme de protection de la faune et de la biodiversité. Le coût de 7142,13 € HT est subventionné à 100% par l’Etat et l’UE.

\_6 Achat/vente parcelles boisées :

1. Vente :

Le conseil approuve par 13 voix et 1 abstention la vente des parcelles cadastrées 407, 408, 414 d’une superficie totale 1Ha03a40 pour la somme totale de 1602,70 € à M. et Mme Alexandre VIARD.

1. Achat :

Après délibération le conseil approuve à l’unanimité des votants, soit 14 voix de se porte acquéreur d’un ensemble de parcelles boisées situées sur la commune, d’une superficie totale de 4Ha12a09 pour la somme de 45000 €. L’offre de prix sera faite aux propriétaires.

\_7 Demande de subvention exceptionnelle :

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de la section locale de la Légion Vosgienne (LVAC) concernant un projet d’éclairage du monument aux morts dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Des subventions ayant été adressées par la LVAC à d’autres organismes (Conseil Départemental, Région Grand Est, ONAC), la demande est mise en attente pour détermination du montant qui sera accordé par la commune en fonction des subventions recueillies auprès de ceux-ci.

\_8 Recensement 2019 :

La commune propose de nommer Mme Céline MERCIER comme coordinatrice du prochain recensement qui aura lieu en 2019.

La commune procèdera au recrutement d’un agent recenseur. Il sera possible pour les citoyens désormais de remplir leur déclaration en ligne afin de limiter la collecte « papier » des informations recensées.

\_9 Questions diverses :

A \_ Mme Sandrine VAUCHEL ayant libéré le logement qu’elle occupait au 55 route des Cascades, l’état des lieux a été effectué par Mme Sandrine BREVOT qui propose de restituer la caution, le logement ayant été restitué en meilleur état et mieux équipé qu’à l’entrée…... Remboursement approuvé par 13 voix et 1 abstention

B \_ La commune a reçu une information concernant la desserte d’internet par la fibre optique à l’horizon 2021/2022

D \_ Afin d’améliorer la sécurité routière au carrefour de Henelle, la commune a décidé l’installation d’un « cédez le passage ».

E \_ Suite au constat de circulation intempestive liée sans doute à des indications GPS erronées sur le chemin des Pins, un panneau « voie sans issue » sera posé à l’entrée de celui-ci

F \_ Le programme périscolaire pour l’année 2018/2019 établi par la commune dans le sens du « plan mercredi » de l’’Education nationale sera diffusé aux communes voisines dont certains habitants ont manifesté leur intérêt pour notre offre.

G \_ Lecture du courrier de la Préfecture relatif à trois feux de végétaux constatés sur la commune.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.